

« Protocole de secourisme de santé mentale » : **Les gouvernements détruisent l'École publique** **Les personnels refusent de subir les déflagrations**

Montreuil, le 3 juillet 2024

Une note de la DGESCO, de septembre 2023, publiait le « protocole de secourisme de santé mentale ». Dans la même logique que le protocole pHARe, chaque établissement ou circonscription doit désigner « une équipe ressource » avec au moins un personnel référent dans l'école ou l'établissement.

En cette fin d'année scolaire, des personnels reçoivent des lettres de mission les désignant « secouriste de santé mentale » et les engageant dans une formation idoine. La FNEC FP-FO rappelle que cette mission ne fait pas partie des obligations de service et interviendra pour chaque personnel désigné qui refuserait cette responsabilité.

Alors que le gouvernement détruit la médecine scolaire (projets de décentralisation et de service des 4 corps médico-sociaux (INFENES, assistantes et conseillères techniques de service social, médecins et PsyEN), alors que les postes aux concours d'INFENES n'ont pas été tous pourvus malgré des candidats, le ministère met en place ces « brigades de secouriste de santé mentale » pour faire face à « la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes ».

Qui refuse d'abroger la réforme du baccalauréat Blanquer, du lycée et Parcoursup ? Qui impose l'inclusion systématique au détriment des besoins de chacun ? Qui rogne sur le budget de l'éducation nationale au profit de l'économie de guerre ? Qui met en place le « choc des savoirs » qui fragilisera les élèves baladés entre groupes, triés, poussés vers la sortie de l'École publique ?

Ce gouvernement en sursis et totalement illégitime n'a honte de rien. Il détruit tout, maltraite la jeunesse et les personnels, et leur demande de « porter une attention particulière aux signes de mal-être », « prendre en considération les spécificités du risque suicidaire » (extrait de la lettre de mission type). Pour la FNEC FP-FO, cette mesure aboutit à confier à des personnels non qualifiés des prérogatives médicales avec les conséquences que cela implique en termes de responsabilités tout en créant des risques réels pour les élèves qui pourraient être mal orientés et mal accompagnés.

Des personnels existent déjà, compétents et formés pendant des années : infirmières, PsyEN, assistantes sociales. Ils ont en commun d'avoir pour chaque profession un code de déontologie. Deux journées de formations ne peuvent pas permettre à des personnels de se former à détecter, évaluer, accompagner, adresser et assurer un suivi de la santé mentale des élèves.

Plutôt que de demander toujours plus aux personnels en empilant les missions hors statut et de plus en plus éloignées de l'enseignement, il faut recruter des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, des AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires...

- Abandon des dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels ;
- Abandon des programmes pHARe et de secouriste en santé mentale. Respect des obligations réglementaires de service et des statuts ;
- Création de tous postes statutaires nécessaires !

Pour la FNEC FP-FO, pas plus que le dispositif pHARe, le « secourisme en santé mentale » ne relève des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels. La FNEC FP-FO s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».